



# Assemblée générale

Distr. générale  
28 février 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 149 de l'ordre du jour  
**Financement de la Force intérimaire de sécurité  
des Nations Unies pour Abyei**

## **Budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	6
C. Coopération au niveau régional . . . . .	10
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	10
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	11
II. Ressources financières . . . . .	31
A. Vue d'ensemble . . . . .	31
B. Contributions non budgétisées . . . . .	32
C. Gains d'efficience . . . . .	32
D. Taux de vacance . . . . .	32
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	33
F. Formation . . . . .	34
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	34
H. Autres activités relatives aux programmes . . . . .	35
I. Projets à effet rapide . . . . .	36



---

III.	Analyse des variations . . . . .	36
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre. . . . .	39
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions <a href="#">70/286</a> et <a href="#">73/311</a> ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . .	40
A.	Assemblée générale . . . . .	40
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	43
Annexes		
I.	Définitions. . . . .	45
II.	Organigrammes . . . . .	47
	Carte . . . . .	49

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21), dont le montant s'élève à 270 747 800 dollars.

Ce budget couvre le déploiement de 225 observateurs militaires, 3 325 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies, 492 membres d'unités de police constituées, 178 agents recrutés sur le plan international [dont 1 emploi financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 86 agents recrutés sur le plan national et 39 Volontaires des Nations Unies.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2020/21 et l'objectif de la FISNUA est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et de l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses 2018/19	Montant alloué 2019/20	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	151 255,4	137 372,8	131 539,4	(5 833,4)	(4,2)
Personnel civil	36 716,1	36 394,4	46 013,6	9 619,2	26,4
Dépenses opérationnelles	71 794,8	86 409,8	93 194,8	6 785,0	7,9
<b>Montant brut</b>	<b>259 766,3</b>	<b>260 177,0</b>	<b>270 747,8</b>	<b>10 570,8</b>	<b>4,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	2 888,3	2 864,7	3 374,4	509,7	17,8
<b>Montant net</b>	<b>256 878,0</b>	<b>257 312,3</b>	<b>267 373,4</b>	<b>10 061,1</b>	<b>3,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>259 766,3</b>	<b>260 177,0</b>	<b>270 747,8</b>	<b>10 570,8</b>	<b>4,1</b>

<b>Ressources humaines<sup>a</sup></b>									
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Emplois de temporaire<sup>c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	13	1	–	–	14
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	22	1	–	–	23
<b>Composantes</b>									
Sécurité, gouvernance et surveillance des frontières									
Effectif approuvé 2019/20	225	3 620	185	160	35	17	–	–	4 242
Effectif proposé 2020/21	225	3 325	148	492	35	17	–	1	4 243
<b>Appui</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	117	68	1	34	220
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	120	68	1	38	227
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2019/20	225	3 620	185	160	165	86	1	34	4 476
Effectif proposé 2020/21	225	3 325	148	492	177	86	1	39	4 493
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>(295)</b>	<b>(37)</b>	<b>332</b>	<b>12</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>5</b>	<b>17</b>
<p><sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.</p> <p><sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.</p> <p><sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).</p> <p>Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.</p>									

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Par sa résolution 1990 (2011), le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA). Dans sa résolution 2497 (2019), il a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2020 le mandat de la Force établi aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1990 (2011). Dans cette même résolution, il a décidé de proroger jusqu'au 15 mai 2020 le mandat modifié par sa résolution 2024 (2011) et le paragraphe 1 de sa résolution 2075 (2012).

2. Le Conseil de sécurité a chargé la Force d'atteindre un objectif général, qui est de faciliter la mise en œuvre de l'Accord du 20 juin 2011 entre le Gouvernement de la République du Soudan et le Mouvement populaire de libération du Soudan concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, en permettant le retour des personnes déplacées, en assurant la protection des civils, en favorisant l'administration pacifique de la zone d'Abyei et en aidant le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à créer une zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la FISNUA contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à plusieurs réalisations escomptées, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ceux-ci sont organisés par composante (composante Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière et composante Appui), dont chacune découle du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de l'exercice 2019/20 est analysée pour chaque composante.

5. Dans le prolongement de la signature de l'Accord du 20 juin 2011, les parties ont signé, le 29 juin 2011, l'Accord sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et, le 30 juillet 2011, l'Accord concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière. Ces accords prévoyaient l'établissement d'une zone frontalière démilitarisée et sécurisée s'étendant sur 10 kilomètres de chaque côté de la frontière du 1<sup>er</sup> janvier 1956, en attendant le règlement de la question du statut des zones contestées et la démarcation définitive de la frontière. Ils prévoyaient également que la surveillance de la zone frontalière serait assurée par le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, composé de représentants des deux parties et de l'Organisation des Nations Unies.

6. Dans sa résolution 2024 (2011), le Conseil de sécurité a confié à la FISNUA des tâches supplémentaires à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et en a élargi la zone d'opérations à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Les nouvelles activités portaient notamment sur les aspects suivants : a) aider les parties à honorer, dans la zone frontalière, les engagements qu'elles avaient pris en matière de sécurité ; b) appuyer les activités opérationnelles du Mécanisme, notamment en apportant une aide et des conseils pour la planification et la coordination ; c) faciliter la liaison entre les parties et concourir à instaurer la confiance mutuelle.

7. Dans sa résolution 2497 (2019), le Conseil de sécurité a maintenu l'effectif maximum autorisé à 3 550 militaires et décidé d'autoriser le report du retrait des 295

militaires excédentaires jusqu'au 15 mai 2020. Il a également maintenu l'effectif maximum autorisé à 640 policiers, dont 148 policiers hors unités constituées et trois unités de police constituées et demandé à l'Organisation des Nations Unies de prendre les mesures nécessaires pour déployer par phases du personnel de police supplémentaire afin que cet effectif autorisé de 640 soit atteint.

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

8. La FISNUA est dirigée par un chef de mission ayant rang de sous-secrétaire général secondé par un commandant de la Force, un commandant adjoint de la force, un(e) chef de la police civile, un(e) chef adjoint(e) de la police civile, un chef de cabinet et un chef de l'appui à la mission. Au paragraphe 5 de sa résolution [2469 \(2019\)](#) et au paragraphe 6 de sa résolution [2497 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a demandé au Secrétaire général de nommer un(e) chef civil(e) adjoint(e) de la FISNUA, qui serait chargé(e) de faciliter davantage la liaison entre les parties et le dialogue avec elles conformément à l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei conclu en juin 2011, y compris l'accord sur la création du Service de police d'Abyei.

9. La Force continuera ses opérations depuis son quartier général, établi dans la ville d'Abyei, 12 bases opérationnelles de compagnie (Farouk, Diffra, Goli, Todach, Dokura/Rumajack, Highway, Noong, Tejalei, Banton, Marial Achak, Athony et Agok) et cinq bases opérationnelles temporaires dans la zone d'Abyei, une base de soutien logistique à Kadougli et deux sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (son quartier général et un poste de commandement de secteur à Kadougli, et un autre poste de commandement de secteur à Gok Machar). Quatre bases d'opérations (Tichwin, Safaha/Kiir Adem, Abou Qoussa et Soumaya/War-Abar) ont été mises en place et sont pleinement opérationnelles. Trois bataillons d'infanterie sont déployés dans les secteurs nord, centre et sud, appuyés par les unités de soutien correspondantes, notamment une unité autonome multirôle de soutien logistique, un centre médical de niveau II, une compagnie du génie et une équipe de déminage. Une force d'intervention rapide de la taille d'une compagnie a été mise sur pied dans la ville d'Abyei pour apporter une certaine souplesse et servir de force de réserve. Le Service de la lutte antimines de l'ONU fournit les moyens nécessaires à la localisation et à l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et dans la région d'Abyei, afin d'assurer la liberté de circulation, la mobilité de la force et la dépollution des bases d'opérations et de concourir aux opérations de contrôle, de stockage et d'élimination des armes et munitions.

10. La Force continuera à effectuer des patrouilles, en vue de surveiller et de contrôler le retrait des forces étatiques de la zone d'Abyei et de lutter contre les potentielles menaces extérieures en tirant parti de son implantation solide, en particulier dans les zones frontalières, et d'assurer la protection des civils.

11. La FISNUA continuera également d'encourager les deux parties, en particulier le Soudan du Sud, à prendre part à l'élaboration d'un plan d'action stratégique aux fins de la mise en place du Service de police d'Abyei. En fonction des progrès accomplis dans la création du Service, la police des Nations Unies concourra aux activités de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement des policiers et dotera le Service des moyens de maintenir l'ordre public, en lui dispensant des formations et en lui assurant un appui logistique. Elle continuera de prêter son concours aux mécanismes de prévention et de réduction de la criminalité dans la collectivité, notamment en renforçant les capacités des comités de protection de la population locale non armés. Elle continuera également, à l'échelle locale, de mener

des campagnes d'information sur la lutte contre la criminalité et d'effectuer des patrouilles destinées à renforcer la confiance, et de sensibiliser la population à la violence de genre. En ce qui concerne les services pénitentiaires, elle s'emploiera à guider les comités de protection de la population locale et à leur donner des conseils sur les moyens d'assurer aux personnes placées dans les centres de détention un traitement conforme au droit international humanitaire et aux normes relatives aux droits de l'homme.

12. Dans sa résolution [2469 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de porter l'effectif maximum autorisé à 640 policiers, dont 148 policiers hors unités constituées et trois unités de police constituées. Les policiers hors unités constituées s'acquitteront des tâches suivantes : participer activement aux activités relatives à la prévention de la criminalité et à la résolution des crimes tant que le Service de police d'Abyei n'aura pas été mis sur pied ; appuyer les activités de maintien de l'ordre, en particulier dans le cadre de la prévention et de la réduction de la criminalité, au moyen de stratégies de police de proximité, dont des campagnes de sensibilisation des populations locales, notamment aux questions relatives à la problématique femmes-hommes ; participer à la planification de la création du Service de police d'Abyei, en particulier en apportant son soutien à une équipe de planification conjointe intégrée réunissant des membres originaires du Soudan et du Soudan du Sud. Les trois unités de police constituées, qui comprendront chacune environ 160 personnes, participeront à la gestion de l'ordre public, notamment au marché commun d'Amiet, pôle économique de la zone d'Abyei concentrant la plupart des infractions commises (meurtres, vols de bétail et détournements de voiture, notamment), ainsi que dans le centre d'Abyei et à Agok, dans le secteur sud.

13. Pour appuyer les efforts de stabilisation et promouvoir une culture de la paix, la FISNUA appuiera le dialogue intercommunautaire et les mécanismes de règlement des conflits intercommunautaires, y compris les comités mixtes pour la paix. Elle s'attachera également à faire face aux problèmes d'ordre public en établissant des contacts avec les acteurs de la justice traditionnelle, notamment le comité conjoint de protection, les comités de protection de la population locale, les chefs traditionnels et notables locaux, ainsi que les acteurs concernés de la société civile. Elle assurera également la coordination avec les autorités locales compétentes afin de faciliter le retour dans leurs villages d'origine des personnes déplacées se trouvant à Abyei. Elle recourra principalement aux projets à effet rapide pour mettre en place des conditions plus propices à l'exécution de son mandat mais aussi pour répondre aux besoins les plus pressants de la population. Ces projets accorderont le même rang de priorité à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés Ngok Dinka et Misseriya et à la mise en place des services et infrastructures de base.

14. La FISNUA continuera de faire en sorte que tous les agents humanitaires puissent accéder librement, en toute sécurité et sans entrave aux populations civiles qui ont besoin d'aide et de leur prêter toute l'assistance dont ils ont besoin pour mener leurs opérations humanitaires, conformément au droit international, y compris au droit international humanitaire applicable, et aux principes directeurs de l'Organisation des Nations Unies relatifs à l'aide humanitaire d'urgence.

15. En vue d'appliquer la résolution [1325 \(2000\)](#) et les résolutions ultérieures sur les femmes et la paix et la sécurité, et sachant que les obstacles qui continuent d'en entraver la pleine mise en œuvre ne seront levés que par un engagement réel en faveur de l'autonomisation, de la participation et des droits de la personne des femmes, la FISNUA s'emploiera à favoriser la véritable participation des femmes aux processus de paix et à tous les niveaux de la prise de décisions et à faire en sorte qu'il soit donné suite à tout acte de violence sexuelle ou sexiste, ou à toute violation des droits de la personne, notamment à l'égard de femmes ou d'enfants. Elle mettra également en

place des mécanismes d'appui qui lui permettront de prendre mieux en compte les questions de genre dans ses opérations et d'accroître le nombre de femmes dans ses composantes militaire et Police. En outre, reconnaissant le rôle important que les jeunes d'Abyei peuvent jouer dans le processus de paix, elle mettra l'accent, pendant l'exercice 2020/21, sur la mise en œuvre de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes, la paix et la sécurité, dans laquelle celui-ci affirme que les jeunes peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits.

16. Pendant l'exercice 2020/21, la FISNUA continuera d'épauler le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière et l'action menée par les deux parties pour atteindre les objectifs fixés, notamment en aidant à rendre opérationnelles les quatre bases d'opérations (Kiir Adem, War-Abar, Tichwin et Abou Qoussa) et en procédant à des patrouilles terrestres et aériennes dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée.

17. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, la Force continuera de fournir des services de déminage et d'enlèvement des restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, facilitant la libre circulation de son personnel, permettant aux civils de regagner leur foyer et assurant une migration pacifique et l'acheminement de l'aide humanitaire en dépolluant les bases d'opérations, les routes d'accès et les points de passage de la frontière et en mettant à disposition des équipes d'appui aux patrouilles des véhicules résistant aux mines et le personnel et les ressources de formation nécessaires. Les composantes civile et militaire, les populations locales et les nomades bénéficieront également de programmes de sensibilisation aux risques dans ce domaine. En outre, la Force continuera de stocker et de détruire les armes et munitions confisquées conformément aux Normes internationales sur le contrôle des armes légères et de proposer aux patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière les solutions les plus viables. En outre, le Service de la lutte antimines veillera à ce que les données relatives à la lutte antimines soient collectées et exploitées et à ce que toutes les activités de lutte antimines menées dans la zone d'Abyei et dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée soient coordonnées et conformes aux procédures qu'il a validées.

18. Pendant l'exercice 2020/21, la Force mettra en place une série d'activités de programme qui lui permettront de mieux s'acquitter de son mandat. Le renforcement des effectifs de la Police des Nations Unies lui donnera les moyens dont elle a besoin pour travailler davantage avec les populations locales à Abyei, Agok et Diffra. Divers programmes, ateliers, campagnes de sensibilisation et séances de formation seront mis en place pour répondre aux besoins recensés dans les communautés, au sein des comités mixtes pour la paix et des comités de protection de la population locale et au niveau des chefs traditionnels. Les activités prévues seront axées sur la police de proximité, la sensibilisation à la lutte contre la criminalité et l'accroissement de la participation des femmes et des enfants. Tant que le Service de police d'Abyei n'aura pas été mis sur pied, des activités de formation et de renforcement des capacités seront menées à l'intention des structures informelles des comités de protection de la population locale s'occupant actuellement de questions relatives à l'ordre public liées aux communautés Ngok Dinka et Misseriya.

19. En outre, la FISNUA mettra l'accent sur les activités visant à améliorer le dialogue entre les communautés, à renforcer la mise en œuvre du programme sur les femmes et la paix et la sécurité, à favoriser la participation civique, en particulier des femmes et des jeunes, à promouvoir la paix pendant la saison de la migration, à traiter des questions de protection, y compris celles qui touchent spécifiquement les femmes, et à faciliter la gestion des questions transfrontalières en collaboration avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS).



20. La saison des pluies cause des dommages sur le réseau routier qui relie les bases d'opérations dans la zone d'Abyei et entrave donc gravement la mobilité de la Force et sa capacité à mener des opérations. Pendant l'exercice 2020/21, la FISNUA continuera d'améliorer l'état de ses infrastructures et de mener d'autres activités visant à assurer sa mobilité et à garantir la sécurité et la sûreté de ses contingents et des opérations dans la zone où elle intervient.

21. La FISNUA continuera de s'attacher à améliorer sa performance environnementale, notamment en assurant la gestion de l'eau et des déchets, en recourant à des sources d'énergie renouvelables, en optimisant sa consommation d'eau et la mesure de celle-ci et en tirant mieux parti des méthodes améliorées d'élimination des déchets. Pendant l'exercice 2020/21, la Force prévoit de planter, dans l'ensemble de ses bases d'opérations, environ 10 000 arbres d'espèces autochtones, qui seront arrosés avec de l'eau recyclée provenant de la station d'épuration afin d'assurer une croissance durable et de conserver l'eau des aquifères. Elle construira également des sites de gestion centralisée des déchets dans ses bases d'opérations, dans le cadre d'un programme d'amélioration pluriannuel, et des centrales électriques dotées de séparateurs huile-eau intégrés, de systèmes de confinement et de toitures qui permettront de réduire encore son impact environnemental global.

22. Au cours de l'exercice 2020/21, la Force compte exécuter les projets de construction et de rénovation pluriannuels et les projets d'un montant égal ou supérieur à un million de dollars suivants : le projet pluriannuel de développement du camp au quartier général d'Abyei (1,1 million de dollars), le projet pluriannuel de modernisation des trois bases d'opérations installées du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (1,2 million de dollars), le projet pluriannuel de rénovation des camps d'Agok, de Noong, de Goli, de Marial Achak, de Tejalei, de Kadougli, d'Athony, de Doukra, de Farouk, de Highway et de Diffra (1,5 million de dollars) et le projet environnemental pluriannuel consistant en la construction d'un site de gestion centralisée des déchets équipé d'incinérateurs, de composteurs, de presses à balles pour le compactage de cendres et des broyeurs de bouteilles (1,2 million de dollars). Ces projets d'équipement devraient améliorer immédiatement les conditions de travail du personnel de la Force et répondre aux préoccupations persistantes en matière de santé, de sûreté et de sécurité, et d'environnement. De plus, la Force continuera de sous-traiter la gestion des services assurés dans les camps, ce qui a déjà permis de diminuer considérablement sa dépendance vis-à-vis des vacataires.

23. La FISNUA continuera d'élargir, d'améliorer et de maintenir son infrastructure de réseau et de communication. Elle appuiera la forte augmentation de la composante Police, élargira sa bande passante Internet, renforcera ses systèmes de vidéosurveillance et de détection des menaces dans ses locaux et améliorera la connectivité aux bases d'opérations.

24. D'un montant de 270 747 800 dollars, le budget est en augmentation de 10 570 800 dollars (4,1 %) par rapport au crédit ouvert pour 2019/20. L'augmentation des ressources demandées tient compte de l'effet net des résolutions [2469 \(2019\)](#) et [2497 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité, par lesquelles celui-ci a réduit de 295 personnes l'effectif militaire maximum autorisé et porté l'effectif policier maximum autorisé à 640 personnes, dont 148 policiers et trois unités de police constituées. Elle tient également compte d'une hausse des dépenses de personnel civil, principalement due à l'augmentation du coefficient d'ajustement et des dépenses communes de personnel, ainsi qu'à la création de 17 postes, et d'une augmentation des moyens nécessaires, en particulier dans le domaine des installations et infrastructures, qui tient essentiellement à la construction d'infrastructures et à l'acquisition de matériel à

l'appui du déploiement des unités de police constituées, et à la modernisation des structures vieillissantes.

### **C. Coopération au niveau régional**

25. La Force restera en contact étroit et régulier avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique afin de synchroniser les mesures susceptibles de garantir que les parties s'acquittent de manière suivie des obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et des divers accords qu'elles ont signés, et qu'elles donnent suite aux décisions de l'Union africaine. Elle soutiendra les initiatives de l'Envoyé spécial et du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et coordonnera ses activités avec celles du Comité mixte de contrôle d'Abyei afin d'appuyer la mise en œuvre des décisions du Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité et de faciliter la création d'institutions communes dans la région d'Abyei.

26. En outre, la Force continuera de collaborer avec la MINUSS et l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) en échangeant des connaissances et des informations sur des questions d'intérêt commun, dont la migration transfrontalière.

27. Le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) continuera d'apporter un appui régional à ses missions clientes, dont la FISNUA, dans les domaines suivants : entrée en fonctions et cessation de service, indemnités et états de paie, règlement des fournisseurs, droits à prestation et voyages, traitement des demandes d'indemnité pour frais d'études et des demandes de remboursement des frais de voyage en mission, services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements, et services informatiques.

### **D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

28. Par l'intermédiaire de sa composante opérationnelle et de sa composante Police des Nations Unies, et grâce à la coordination entre civils et militaires, la Force continuera de coordonner des activités avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la zone d'Abyei, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et la communauté des donateurs. En particulier, elle appuiera l'acheminement et la fourniture de l'aide humanitaire et de l'assistance au relèvement dans toute la zone en veillant à la sécurité et à la libre circulation du personnel concerné et en organisant des ateliers sur la médiation et les techniques de règlement pacifique des conflits faisant appel aux mécanismes traditionnels. Par ailleurs, elle continuera de coordonner l'action qu'elle mène pour protéger les civils avec celle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, renforcera ses relations avec les équipes de pays des Nations Unies à Djouba et à Khartoum, notamment en participant à des réunions et en procédant à des échanges d'information, et appuiera le programme multisectoriel des Nations Unies relatif à l'aide humanitaire, au relèvement et au développement et à la consolidation de la paix. Elle s'emploiera, de concert avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, à renforcer la coordination de l'action humanitaire et de l'appui aux comités de protection de la population locale, en continuant de promouvoir les initiatives locales à l'intention de la population par l'intermédiaire de la société civile et au moyen de projets à effet rapide.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

29. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### Direction exécutive et administration

30. Le Bureau du Chef de la mission assurera la direction exécutive et l'administration de la mission. L'effectif proposé est indiqué dans le tableau 1.

Tableau 1

### Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national <sup>P</sup>		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<b>Bureau du Chef de la mission</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Postes proposés 2020/21	1	–	1	1	1	4	1	–	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2020/21	–	1	6	2	–	9	–	–	9
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>–</b>	<b>9</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>9</b>
<b>Bureau du commandant de la force</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2020/21	–	1	–	–	1	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Bureau du commandant adjoint de la force</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	–	–	–	1	–	–	1
Postes proposés 2020/21	–	1	–	–	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Bureau du Chef du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	–	–	1	2	–	–	2
Postes proposés 2020/21	–	1	–	–	1	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>	<b>–</b>
<b>Centre d'opérations conjoint/Centre d'analyse conjointe de la mission</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	2	–	2	–	–	2

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	Total		
Postes proposés 2020/21	–	–	–	2	–	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Section déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	–	–	2	–	–	2
Postes proposés 2020/21	–	–	2	–	–	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	3	3	3	3	13	1	–	14
Postes proposés 2020/21	1	4	9	5	3	22	1	–	23
<b>Variation nette</b>	–	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	–	<b>9</b>	–	–	<b>9</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 9 postes*

Tableau 2

**Changements proposés : direction exécutive et administration**

Unité administrative	Postes/emplois de temporaire			
	Changement proposé	Nombre	Classe	Description
Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission	Création	1	D-2	
	Création	6	P-4	
	Création	2	P-3	
<b>Total</b>		<b>9</b>		

**Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission**

31. En application du paragraphe 5 de la résolution 2469 (2019) et du paragraphe 6 de la résolution 2497 (2019) du Conseil de sécurité, il est proposé de créer un poste civil de chef adjoint(e) de la mission, dont le (la) titulaire sera chargé(e) : a) de concourir à l'application de l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei et de parvenir à un règlement politique du statut d'Abyei ; b) de faciliter davantage la liaison entre les parties et le dialogue avec elles de façon conforme avec l'Accord concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei, y compris l'accord sur la création du Service de police d'Abyei ; c) de faire office de coordonnateur(rice) principal(e) pour ce qui est de la liaison avec la population locale de la zone d'Abyei, les chefs traditionnels et les structures administratives en place et de la fourniture d'un appui aux partenaires humanitaires et à l'Union africaine.

32. Il est proposé de créer un poste de chef civil(e) adjoint(e) de la mission (D-2), dont le (la) titulaire s'acquittera des fonctions ci-après pour le compte du Chef de la mission : superviser l'exécution du mandat de la Force ; appuyer le processus de paix à Abyei en vue de garantir la bonne application de l'Accord du 20 juin 2011

concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abyei ; concourir à l'exécution d'autres tâches liées au Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, y compris faciliter les travaux de l'Union africaine en matière de sensibilisation des communautés établies dans la zone frontalière. Le (la) Chef adjoint(e) de la mission assurera le suivi des engagements courants pris pour appliquer les accords signés ; se tiendra en rapport avec les chefs traditionnels et les structures administratives en place à Abyei et Moughlad ; supervisera, conjointement avec le Chef de cabinet, le renforcement des capacités civiles à Khartoum, Djouba et Addis-Abeba. Il ou elle agira sur le plan politique, au niveau local, pour résoudre les conflits et faciliter les négociations ; aidera l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique à parvenir à un règlement politique ; collaborera étroitement avec les Gouvernements sud-soudanais et soudanais ainsi que d'autres interlocuteurs nationaux, régionaux et internationaux essentiels à l'exécution de son mandat, notamment en ce qui concerne la protection des civils et les moyens propres à faciliter l'aide humanitaire et le relèvement rapide, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies présente sur le terrain. En outre, il ou elle assurera la coordination avec d'autres missions de maintien de la paix dans la région, selon qu'il conviendra.

33. Il est également proposé de créer un poste d'assistant(e) spécial(e) (P-4), dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'épauler le (la) Chef adjoint(e) de la mission et, dans cette optique, de fournir une assistance logistique, organisationnelle et technique à la direction du Bureau, de présenter au (à la) Chef adjoint(e) de la mission des analyses politiques concrètes à l'appui du mandat et d'accomplir des tâches connexes, notamment rédiger des notes, des documents d'information et des discours. Le (la) titulaire du poste entretiendra en outre un contact et des relations de travail étroites avec les responsables du Soudan et du Soudan du Sud.

34. Il est également proposé de créer trois postes de spécialiste des questions politiques (P-4), un à Khartoum, un à Djouba et un à Addis-Abeba. Pour que le (la) Chef civil(e) adjoint(e) de la mission soit mieux à même d'exécuter le mandat, la FISNUA devra renforcer ses capacités politiques dans les villes susmentionnées. Les titulaires de ces postes fourniront des analyses politiques sur leur lieu d'affectation respectif ; assureront la liaison avec les représentants de l'État hôte, les équipes de pays des Nations Unies, les autres opérations de maintien de la paix des Nations Unies, l'Union africaine, le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine et l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique ; aideront les dirigeants de la Force selon que de besoin. Ils rendront compte au (à la) Chef adjoint(e) de la mission pour toutes les questions politiques connexes, et au Chef de la mission, par l'intermédiaire du Chef de cabinet, pour les questions de représentation, de liaison et de coordination.

35. En outre, il est proposé de créer deux postes de spécialiste des questions politiques (P-4), un dans chacune des deux localités du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière (Kadougli et Gok Machar), afin de donner au Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission davantage de moyens en ce qui concerne le Mécanisme et d'intensifier l'action menée dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Les titulaires de ces postes rendront compte au (à la) Chef adjoint(e) de la mission pour toutes les questions politiques connexes ; au Chef de la mission, par l'intermédiaire du Chef de cabinet, pour les questions de représentation, de liaison et de coordination ; au Chef du Mécanisme pour les questions relatives à la frontière.

36. De plus, il est proposé de créer deux postes de spécialiste des questions politiques (P-3), dont les titulaires seront basés à Abyei et auront pour tâche d'aider le (la) Chef adjoint(e) de la mission à analyser la dimension politique des

renseignements ayant trait au mandat obtenu dans les trois capitales et les deux postes de commandement de secteur du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière. Les titulaires de ces postes entretiendront d'étroites relations de travail avec les relais communautaires et les autres spécialistes des questions politiques à Abyei, afin d'épauler le (la) Chef adjoint(e) de la mission dans le cadre de ses fonctions de coordonnateur(rice) principal(e) de la liaison avec la population locale. Ils fourniront un appui technique et logistique pour que le (la) Chef adjoint(e) de la mission puisse participer et contribuer aux manifestations organisées au niveau local dans le cadre du mandat, y compris les manifestations associant les autorités traditionnelles et locales, les mécanismes publics bilatéraux et les entités régionales.

### **Composante 1 : sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière**

37. La FISNUA aidera les parties à faire sortir le processus politique relatif à Abyei de l'impasse dans laquelle il se trouve actuellement. Grâce aux bons offices du Chef de la mission par intérim, elle aidera également les parties à appliquer l'Accord du 20 juin 2011 et tout accord que celles-ci pourraient conclure par la suite. Elle soutiendra les tentatives de restructuration du Comité mixte de contrôle d'Abyei et la mise en place de l'Administration intérimaire mixte de la zone d'Abyei, du Conseil de la zone d'Abyei et du Service de police d'Abyei. Elle continuera de promouvoir le dialogue intercommunautaire, la réconciliation et la collaboration entre les Misseriya et les Ngok Dinka et de fournir des moyens propres à faciliter et à appuyer, sur le plan technique, les initiatives de dialogue intercommunautaire, de consolidation de la paix et de renforcement de la confiance. Dans cette optique, elle entreprendra notamment de mieux se coordonner avec les autorités locales et de mieux sensibiliser la population locale aux programmes de relèvement et de résilience, en collaboration avec les divers fonds, programmes et entités.

38. La Force mènera des opérations mobiles et dynamiques, patrouillera de jour et de nuit et fournira des escortes sur demande pour surveiller les opérations de démilitarisation, contrer les menaces, préserver sa capacité d'appréciation des situations, renforcer la confiance et créer des conditions permettant d'assurer la sûreté et la sécurité des opérations humanitaires. À la saison sèche, elle renforcera sa présence dans les secteurs clefs afin de protéger les migrations saisonnières et installera des postes le long de l'itinéraire principal de ravitaillement et d'autres itinéraires secondaires pour contrôler les déplacements d'éléments armés présumés et vérifier s'ils détiennent des munitions. Dans le cadre de l'application des dispositions de l'Accord du 20 juin 2011 relatives à la sécurité, elle facilitera les travaux du Comité et des équipes mixtes d'observateurs militaires.

39. S'appuyant sur ses capacités policières hors unités constituées qui ont été renforcées, la Force continuera d'apporter son concours pour qu'une opération de planification conjointe intégrée soit menée avec les deux parties, l'objectif étant de créer le Service de police d'Abyei, et appliquera les conclusions de l'opération, une fois celles-ci approuvées. À cet égard, la composante Police aidera les parties, conformément à son mandat de renforcement des capacités, à concevoir et à établir des documents de base (concernant notamment le mandat du personnel de police), un plan stratégique, un cadre de mise en œuvre et un concept des opérations conforme à celui du Comité mixte de contrôle d'Abyei ; à mettre au point des critères de vérification des antécédents, de sélection et de recrutement ; à donner des orientations en matière de formation et de mentorat ; à mobiliser des donateurs. En outre, elle s'emploiera à renforcer les capacités du Service de police d'Abyei pour que celui-ci puisse protéger les infrastructures pétrolières dans la zone d'Abyei, de même que les civils se trouvant sous la menace imminente d'actes de violence physique. Entre-temps, elle mènera une action de police de proximité, notamment en effectuant des

patrouilles au niveau local pour dialoguer avec la population et établir la confiance, en vue de garantir la sécurité et le maintien de l'ordre et de faciliter le retour des déplacés. Elle fournira des services de coordination et d'appui, notamment sous la forme de renforcement des capacités, afin de permettre aux comités de protection de la population locale de contribuer à la gestion du maintien de l'ordre, y compris en garantissant des conditions de détention décentes et en veillant au respect des droits fondamentaux des détenus, et elle organisera des programmes de formation et de sensibilisation au niveau local sur les questions de maintien de l'ordre.

40. Des unités de police constituées seront déployées à Todach, Doukra et Agok et rempliront trois tâches essentielles : la gestion de l'ordre public ; la protection du personnel et des installations des Nations Unies ; l'appui aux opérations de police pouvant présenter des risques trop élevés au regard des aptitudes générales des policiers hors unités constituées. Les unités de police constituées assureront également le maintien de l'ordre public au marché commun d'Amiet, pôle économique dans la zone d'Abyei où la plupart des infractions, telles que meurtres, vols de bétail et détournements de voiture, ont été commises.

41. La FISNUA, qui a pour mandat d'aider le Soudan et le Soudan du Sud à mettre en œuvre les accords sur la sécurité aux frontières conclus entre les deux pays, fournira un appui, par l'intermédiaire du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, aux missions de surveillance, de vérification et d'enquête dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. Elle apportera en outre son concours en matière de planification, d'arbitrage, de coordination de la liaison, d'établissement de rapports, d'échange de l'information, de coordination des patrouilles et de sécurité, selon les circonstances. Des séances de formation spécifiques seront également élaborées et organisées à l'intention du Mécanisme, selon que de besoin. Si le Conseil de sécurité décide, compte tenu des progrès accomplis par les deux parties au regard de leurs objectifs, que le Mécanisme doit atteindre sa pleine capacité opérationnelle, la Force l'aidera à y parvenir.

42. Pour contribuer à garantir la sécurité, l'acheminement de l'aide humanitaire, la liberté de circulation et la protection des civils exposés à une menace imminente, des opérations de déminage seront menées dans les zones de responsabilité de la FISNUA et du Mécanisme. Pendant l'exercice 2020/21, les activités de lutte antimines seront axées sur le relevé de champs de mines et l'élimination d'engins explosifs dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée. La Force disposera de véhicules protégés contre les mines et d'équipes dotées de moyens de neutralisation des explosifs et des munitions afin de garantir la liberté de circulation du Mécanisme. Elle proposera, selon les besoins, des conseils techniques, une formation et du matériel en matière de maîtrise des armes légères et de petit calibre dans la zone d'Abyei. Le personnel des Nations Unies, les militaires et les populations locales seront sensibilisés au danger des mines, et la gestion des données relatives à la lutte antimines, ainsi que la coordination et la qualité de toutes les initiatives menées dans ce domaine seront assurées.

---

*Réalisation escomptée*
*Indicateurs de succès*


---

1.1 Instauration d'un climat de sûreté et de sécurité qui facilite les retours volontaires en toute sécurité, les migrations pacifiques et l'acheminement de l'aide humanitaire ; renforcement des capacités du Service de

1.1.1 Poursuite des opérations de retour volontaire des déplacés vers leur lieu d'origine (2018/19 : 128 971 ; 2019/20 : 198 000 ; 2020/21 : 208 000)

1.1.2 Aucune attaque contre les intervenants humanitaires (2018/19 : 1 ; 2019/20 : 0 ; 2020/21 : 0)



police d'Abyei, conformément à l'Accord du 20 juin 2011

1.1.3 Aucun cas de violences intercommunautaires signalé durant la migration (2018/19 : 15 ; 2019/20 : 0 ; 2020/21 : 0)

1.1.4 La zone d'Abyei est pour l'essentiel exempte de personnel armé, de matériel et d'armes autres que ceux appartenant à la FISNUA et au Service de police d'Abyei (nombre de cas où la présence de personnel armé, de matériel et d'armes a été signalée : 2018/19 : 10 ; 2019/20 : 20 ; 2020/21 : 19)

1.1.5 Aucun mouvement de la Force, du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, des travailleurs humanitaires et des civils n'a été interrompu ou annulé en raison de la présence de mines ou de restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 0 ; 2020/21 : 0)

*Produits*

- 547 500 jours-personnes de patrouille dans la zone d'Abyei pour assurer la sécurité et contrôler, vérifier et surveiller la zone, ainsi que pour déceler et prévenir les incursions (25 soldats par patrouille à raison de 60 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- 9 490 patrouilles d'observateurs militaires des Nations Unies pour surveiller et vérifier le redéploiement de toutes les forces et assurer la liaison avec les populations et les autorités locales dans la zone d'Abyei, à des fins d'alerte rapide et d'atténuation des conflits (13 équipes à raison de 2 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- 117 heures de vol effectuées pour observer la démilitarisation des groupes armés et enquêter sur les incidents (2,25 heures par jour pendant 52 semaines)
- Organisation de 446 réunions du Comité conjoint de sécurité, avec la participation de la Force et des populations misseriya et ngok dinka
- Soutien logistique et administratif ainsi que conseils apportés à 3 réunions du Comité mixte de contrôle d'Abyei
- Organisation et facilitation de 3 réunions pour les administrations et chefs traditionnels misseriya et ngok dinka dans le but de favoriser le dialogue intercommunautaire et la réconciliation et appui aux mécanismes de règlement des différends intercommunautaires, notamment au moyen de 40 réunions du comité mixte pour la paix entre les communautés
- Organisation et facilitation de 4 consultations des groupes de femmes et des chefs traditionnels misseriya et ngok dinka sur le renforcement de la participation des femmes aux processus de paix, et fourniture d'un appui logistique et technique aux femmes et aux groupes locaux pour mener des discussions de groupe sur les femmes et la paix et la sécurité
- Organisation de 10 réunions du Comité mixte des observateurs militaires et conduite de 2 555 patrouilles d'équipes mixtes d'observateurs militaires (7 équipes à raison de 1 patrouille par jour pendant 365 jours)
- 14 600 jours de patrouilles locales de contact effectuées par la police des Nations Unies pour le suivi du retour en toute sécurité des déplacés, pour la sécurité et le maintien de l'ordre et pour l'établissement de rapports à ce sujet (20 équipes à raison de 2 patrouilles par jour pendant 365 jours)
- 87 600 jours-personnes de patrouille et de déploiement des unités de police constituées des Nations Unies, en vue de lutter efficacement contre les menaces criminelles au marché commun d'Amiet, et dans d'autres zones de tension à Abyei qui nécessitent une intervention des unités de police constituées, y compris pour protéger le personnel et les installations des Nations Unies (10 hommes par patrouille à raison de



3 patrouilles par section, 4 sections par unité de police constituée, pour 2 unités de police constituées pendant 365 jours)

- Conseils et encadrement apportés à 30 comités de protection de la population locale et à 1 comité mixte pour la paix par un regroupement dans des locaux communs
- Appui aux conférences pré- et post-migratoires, en coordination avec les organismes, fonds et programmes, afin de promouvoir la paix pendant la saison des migrations et de faire connaître les enseignements tirés
- Soutien logistique, en coordination avec la MINUSS, pour 1 conférence visant à promouvoir le dialogue entre les communautés de la zone d'Abyei et les communautés des zones voisines au Soudan du Sud, notamment les Nuer et les Twic Dinka
- Fourniture de conseils et d'un appui à 45 programmes locaux de formation et de sensibilisation à la lutte contre la criminalité (15 dans le secteur nord, 15 dans le secteur central et 15 dans le secteur sud)
- Appui à 6 ateliers fournis par les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies compétents en ce qui concerne la consolidation de la paix entre les populations misseriya et ngok dinka, notamment la réconciliation, la justice traditionnelle, les questions de genre, la protection et la gouvernance, et sensibilisation autour de la Campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre »
- Fourniture de services relatifs à la lutte antimines, y compris le relevé et le déminage de 100 km de routes afin que la circulation se fasse en toute sécurité dans la zone d'Abyei, à l'enlèvement et la destruction de toutes les mines et de tous les restes explosifs de guerre signalés et à la destruction de toutes les armes et munitions confisquées par la FISNUA dans la zone d'Abyei
- Organisation de 270 sessions de sensibilisation au danger des mines (30 sessions par mois pendant 9 mois) à l'intention des populations de la région d'Abyei ; organisation de 60 séances de formation de base sur les impératifs de sécurité en matière de mines et de restes explosifs de guerre à l'intention des membres du personnel de la Force et des militaires nouvellement arrivés (5 sessions par mois pendant 12 mois)
- Action de proximité durant les campagnes de sensibilisation ou d'information publique, production et distribution de prospectus, de dépliants, de t-shirts et d'autres supports de communication à l'intention de la population de la zone d'Abyei à l'occasion de 5 journées des Nations Unies observées (la Journée internationale des femmes, le 8 mars ; la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies, le 29 mai ; la Journée internationale de la jeunesse, le 12 août ; la Journée internationale de la paix, le 21 septembre ; la Journée des Nations Unies, le 24 octobre)

---

*Réalisation escomptée*

*Indicateurs de succès*

1.2 Mise en place et fonctionnement effectif du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

1.2.1 Vérification des plans de retrait et des allégations de déplacements par la surveillance de la totalité de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée non contestée

1.2.2 Déploiement initial du personnel du Service de la lutte antimines au siège du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations afin de fournir un appui au Mécanisme selon les besoins

---

*Produits*

- 1 825 patrouilles terrestres mixtes (4 équipes à raison de 1,25 patrouille par jour pendant 365 jours) et 48 patrouilles de longue distance mixtes (2 secteurs à raison de 2 patrouilles par mois pendant 12 mois), avec le soutien d'équipes d'appui aux patrouilles à bord de véhicules protégés contre les mines, et 96 patrouilles aériennes effectuées par les équipes intégrées du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, à un rythme de 8 patrouilles par mois

- Fourniture de conseils et d'un appui pour la coordination et la planification des opérations de surveillance dans la zone frontalière démilitarisée et sécurisée dans le cadre de 52 réunions avec des responsables du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière au siège du Mécanisme, dans les postes de commandement de secteur et dans les bases d'opérations
- Fourniture de services relatifs à la lutte antimines, y compris le relevé et le déminage de 800 km de routes afin que l'accès à la zone frontalière démilitarisée et sécurisée et la circulation dans cette zone se fassent en toute sécurité, à l'enlèvement et à la destruction de toutes les mines terrestres et de tous les restes explosifs de guerre signalés dans cette zone et au détachement d'équipes d'appui aux patrouilles du Service de la lutte antimines embarquées à bord de véhicules protégés contre les mines pour accompagner toutes les patrouilles terrestres du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière

*Facteurs externes*

Les Gouvernements soudanais et sud-soudanais continuent de respecter les accords suivants : Accord du 20 juin 2011 concernant les arrangements provisoires pour l'administration et la sécurité de la zone d'Abeyi ; Accord sur les dispositions de sécurité du 27 septembre 2012 ; Accord du 30 juillet 2011 concernant la Mission d'appui à la surveillance de la frontière ; Accord du 29 juin 2011 sur la sécurité des frontières et le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité. Ils fournissent à la FISNUA tout l'appui nécessaire à l'exécution de son mandat, conformément aux résolutions 1990 (2011) et 2024 (2011) du Conseil de sécurité et à l'accord sur le statut des forces conclu avec les deux parties. La Force jouit d'une pleine liberté de circulation et ses opérations ne sont pas entravées par les conflits transfrontières.

Tableau 3

**Ressources humaines : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)**

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2019/20	225
Effectif proposé 2020/21	225
<b>Variation nette</b>	<b>–</b>
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2019/20	3 620
Effectif proposé 2020/21	3 325
<b>Variation nette</b>	<b>(295)</b>
<i>III. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2019/20	185
Effectif proposé 2020/21	148
<b>Variation nette</b>	<b>(37)</b>
<i>IV. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2019/20	160
Effectif proposé 2020/21	492
<b>Variation nette</b>	<b>332</b>

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Bureau de la Conseillère principale pour les questions de police</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	1	3	1	1	6	2	–	8	
Postes proposés 2020/21	–	1	3	1	1	6	2	–	8	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau du Chef de cabinet (civil)</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	1	4	–	2	7	1	–	8	
Postes proposés 2020/21	–	1	4	–	2	7	1	1	9	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	1	1	
<b>Bureau de la liaison avec les communautés</b>										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	3	3	–	6	3	–	9	
Effectif proposé 2020/21	–	–	3	3	–	6	3	–	9	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Bureau de la communication et des relations publiques</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	–	2	–	–	2	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de la sûreté et de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	12	14	11	–	25	
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	12	14	11	–	25	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel (personnel civil)</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	2	12	6	15	35	17	–	52	
Postes proposés 2020/21	–	2	12	6	15	35	17	1	53	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	1	1	
<b>Total (I-V)</b>										
Effectif approuvé 2019/20									4 242	
Effectif proposé 2020/21									4 243	
<b>Variation nette</b>									1	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

Tableau 4

**Changements proposés : composante 1 (Sécurité, gouvernance et surveillance de la frontière)**

<i>Postes/emplois de temporaire</i>				
<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureau du Chef de cabinet	Création	1	Volontaire des Nations Unies	
<b>Total</b>		<b>9</b>		

**Bureau du Chef de cabinet**

43. Il est proposé de créer, au sein du Bureau du Chef de cabinet, un poste de spécialiste des questions de genre (Volontaire des Nations Unies) dont le (la) titulaire sera chargé(e) d'épauler le (la) spécialiste des questions de genre (P-4) en poste. L'action menée par la Force pour que les questions de genre soient systématiquement prises en compte se fonde sur les résolutions du Conseil de sécurité relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, et en particulier sur la résolution [2469 \(2019\)](#) du Conseil, dans laquelle celui-ci a demandé que les obstacles qui continuaient d'entraver la pleine application de ces résolutions soient éliminés grâce à un engagement résolu en faveur de l'autonomisation et de la participation des femmes, ainsi que du respect des droits des femmes, dans le cadre d'initiatives concertées et grâce à des informations, des mesures et un appui cohérents visant à accroître la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux. Compte tenu de l'importance croissante accordée à la question des femmes et de la paix et de la sécurité, y compris les priorités connexes fixées dans le cadre de l'initiative Action pour le maintien de la paix lancée par le Secrétaire général, la Force s'attend à ce qu'on continue à lui demander de définir des priorités réalistes et d'obtenir des résultats concrets à l'appui de cette action, voire à ce que cette demande s'accroisse, pendant l'exercice 2020/21. Le (la) spécialiste des questions de genre concevra et mettra à disposition des supports de formation sur les questions de genre et les droits de la personne, vérifiera que les indicateurs de base des initiatives sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les violences sexuelles et fondées sur le genre soient bien appliqués, compilera des informations utiles à l'élaboration de notes de synthèse et contribuera à la publication de supports de sensibilisation, notamment des brochures, des bulletins et des documents de communication avec le public.

**Composante 2 : appui**

44. La composante Appui est chargée de fournir des services rapides, efficaces, efficaces et responsables afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira un soutien à l'effectif autorisé de 225 observateurs militaires, 3 325 membres des contingents, 148 membres de la police des Nations Unies, 492 membres d'unités de police constituées et 303 membres du personnel civil. La FISNUA s'efforcera d'atteindre l'excellence opérationnelle en fournissant une gamme complète de services, notamment : services d'audit, de gestion des risques et de conformité ; services de transports aériens ; services budgétaires et financiers et services de communication de l'information ; services relatifs au personnel civil ; services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures ; services de gestion du carburant ; services relatifs aux technologies

géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications ; services médicaux ; services de gestion de la chaîne d'approvisionnement ; services relatifs au personnel en tenue ; services de gestion des véhicules et de transport terrestre.

---

*Réalisation escomptée*
*Indicateurs de succès*


---

**2.1 Fourniture à la Force de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables**

2.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2018/19 : 72 % ; 2019/20 :  $\geq 90$  % ; 2020/21 :  $\geq 90$  %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 11,3 % ; 2019/20 : 15 %  $\pm$  3 % ; 2020/21 : 8 %  $\pm$  2 %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19 : 21 % ; 2019/20 :  $\geq 29$  % ; 2020/21 :  $\geq 29$  %)

2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 :  $\leq 101$  ; 2020/21 :  $\leq 45$ )

2.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires à la sélection des candidats recrutés par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2018/19 : sans objet ; 2019/20 :  $\leq 120$  ; 2020/21 :  $\leq 130$ )

2.1.6 Note globale sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2018/19 : 75 ; 2019/20 : 100 ; 2020/21 : 100)

2.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 95 % ; 2019/20 :  $\geq 85$  % ; 2020/21 :  $\geq 85$  %)

2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2018/19 : 1 585 ; 2019/20 :  $\geq 1 800$  ; 2020/21 :  $\geq 1 800$ )

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les

mémoires d'accord (2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

2.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2018/19 : 100 % ; 2019/20 :  $\geq 95$  % ; 2020/21 :  $\geq 95$  %)

2.1.12 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2018/19 : sans objet ; 2019/20 :  $\leq 20$  % ; 2020/21 :  $\leq 20$  %)

---

*Produits*

### **Amélioration des services**

- Exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration et à la mise en service de plusieurs modules Umoja-Extension

### **Services de transports aériens**

- Exploitation et maintenance de 3 avions et 4 hélicoptères, dont 2 appareils militaires
- Réalisation d'un total de 4 611 heures de vol prévues (3 283 sur des appareils commerciaux et 1 328 sur des appareils militaires) pour tous les services, y compris le transport de passagers, le transport de fret, les patrouilles et missions d'observation, les opérations de recherche et de sauvetage et les opérations d'évacuation sanitaire primaire et secondaire
- Contrôle des normes de sécurité aérienne pour 7 appareils, ainsi que pour 14 aérodromes et sites d'atterrissage

### **Budget, finances et communication de l'information**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 270,7 millions de dollars

### **Services relatifs au personnel civil**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 303 civils (177 agents recrutés sur le plan international, 86 agents recrutés sur le plan national, 1 temporaire et 39 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

### **Installations et infrastructures**

- Services d'entretien et de réparation portant sur 19 bases d'opérations accueillant des unités militaires et des unités de police constituées, des membres de la police des Nations Unies, des observateurs militaires, des officiers d'état-major et des civils
- Exécution de 19 projets portant notamment sur la rénovation et l'aménagement des installations des camps et concernant les aires en dur des héliports, l'atténuation des effets des inondations, la toiture secondaire des installations préfabriquées, les déchetteries, les travaux de renforcement de la sécurité, l'amélioration du périmètre et des routes intérieures du camp du quartier général d'Abyei et l'amélioration des modules d'hébergement des bases d'opérations
- Services d'assainissement pour 19 sites, notamment l'évacuation des eaux usées et le ramassage et l'élimination des déchets

- Exploitation et entretien de stations de purification de l'eau (19 appartenant à l'ONU et 7 aux contingents) réparties dans 15 sites
- Exploitation et entretien de 90 groupes électrogènes appartenant à l'ONU répartis dans 14 sites
- Entretien et remise en état de 400 kilomètres de routes pour faciliter la circulation des troupes
- Construction de 5 héliports temporaires sur 5 bases d'opérations, et entretien et réparation de 9 héliports sur 9 sites

### **Gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 10,7 millions de litres de carburant (3,8 pour les opérations aériennes, 1,0 pour les transports terrestres et 5,9 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 19 sites

### **Technologies géospatiales, informatique et télécommunications**

- Fourniture de 977 radios portatives, de 336 radios mobiles pour véhicules et de 92 radios fixes, et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance de 10 microterminaux VSAT, de 14 centraux téléphoniques et de 22 liaisons hertziennes
- Exploitation et maintenance de 8 émetteurs-récepteurs TETRA
- Fourniture de 690 ordinateurs et de 154 imprimantes pour un effectif moyen de 688 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 346 appareils et 35 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et d'autres services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 41 réseaux locaux (LAN) et étendus (WAN) pour un effectif de 775 utilisateurs sur 19 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 11 000 km<sup>2</sup>, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 3 500 cartes

### **Services médicaux**

- Exploitation et maintenance d'installations médicales appartenant à l'ONU (1 dispensaire de niveau I au quartier général de la mission à Abyei) et services d'appui pour les installations médicales appartenant aux contingents (8 dispensaires de niveau I, 2 dispensaires de niveau I à Gok Machar (Soudan du Sud) et à Kadougli (Soudan), et 1 hôpital de niveau II à Abyei) et pour 10 postes de soins d'urgence et de premiers secours sur les bases d'opérations des pays fournisseurs de contingents, sur 21 sites (19 permanents et 2 temporaires), pour l'ensemble du personnel de la mission et d'autres organismes des Nations Unies et la population civile locale en cas d'urgence
- Entretien du dispositif d'évacuation sanitaire secondaire sur tous les sites des Nations Unies, notamment vers les hôpitaux de niveau III à Addis-Abeba pour le personnel des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police et à Kampala pour le personnel civil et le personnel en tenue originaire d'autres pays, et vers les centres de niveau IV situés à Khartoum, à Nairobi et à Pretoria pour le personnel civil et en tenue originaire d'autres pays

### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'acquisition de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 50,4 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution ultérieure d'un volume maximal de 5 000 tonnes de marchandises dans la zone de mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil

d'immobilisation, d'un coût historique total de 121 millions de dollars, et communication de l'information y relative

#### **Services relatifs au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 4 190 militaires et policiers (225 observateurs militaires, 148 officiers d'état-major, 3 177 soldats, 148 membres de la police des Nations Unies et 492 membres d'unités de police constituées)
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 19 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 19 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 3 378 membres des contingents et membres des unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 357 militaires et policiers

#### **Gestion des véhicules et services de transport terrestre**

- Exploitation et maintenance de 443 véhicules appartenant à l'ONU (213 véhicules légers, 84 véhicules à usage spécial, 2 ambulances, 4 véhicules blindés et 140 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés), de 591 véhicules appartenant aux contingents, de 114 autres véhicules, remorques et attelages spécialisés et de 3 ateliers d'entretien et de réparation, et fourniture de services de transport et de navette

#### **Sécurité**

- Services de sécurité du personnel et des biens des Nations Unies 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour la zone administrative d'Abyei et le Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière
- Communication par radio assurée 24 heures sur 24 pour l'ensemble du personnel du système de gestion de la sécurité des Nations Unies
- 20 évaluations de la sécurité des sites de la FISNUA ainsi que de ceux des organismes, fonds et programmes des Nations Unies établis à proximité immédiate des camps de la Force, des locaux communs et du complexe d'ONG d'Agok, dans le cadre de la stratégie « Sauver des vies ensemble » ; 20 évaluations de l'application des normes minimales de sécurité opérationnelle, évaluations de l'état du matériel de sécurité et inspections de sécurité incendie ; 20 visites du personnel

#### **Déontologie et discipline**

- Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline destiné à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

#### **VIH/sida**

- Exploitation et entretien de structures de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH et mise en œuvre d'un programme de sensibilisation au VIH et aux autres maladies transmissibles, notamment grâce à la communication d'informations entre collègues, à l'intention de l'ensemble du personnel de la mission

---

#### **Facteurs externes**

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont ni interrompus ni restreints. Les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

---



Tableau 5  
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international				Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2					
<b>Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	3	1	3	8	1	1	10
Postes proposés 2020/21	–	1	4	1	3	9	1	1	11
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	5	11	17	33	11	7	51
Postes proposés 2020/21	–	–	5	11	18	34	11	8	53
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	–	<b>1</b>	<b>2</b>
Emplois de temporaire approuvés 2019/20 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés 2020/21 <sup>b</sup>	–	–	–	1	–	1	–	–	1
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Total partiel (Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources)</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	5	11	17	33	11	7	51
Effectif proposé 2020/21	–	–	5	12	18	35	11	8	54
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	–	<b>1</b>	<b>3</b>
<b>Section Services</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	5	5	34	44	33	16	93
Postes proposés 2020/21	–	–	6	6	33	45	33	19	97
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>	<b>1</b>	–	<b>3</b>	<b>4</b>
Emplois de temporaire approuvés 2019/20 <sup>b</sup>	–	–	–	1	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés 2020/21 <sup>b</sup>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>(1)</b>
<b>Total partiel (Section Services)</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	–	5	6	34	45	33	16	94
Effectif proposé 2020/21	–	–	6	6	33	45	33	19	97
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	<b>(1)</b>	–	–	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Section de la gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	5	1	26	32	23	10	65
Postes proposés 2020/21	–	–	5	1	26	32	23	10	65
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	18	18	80	117	68	34	219

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2020/21	–	1	20	19	80	120	68	38	226
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>2</b>	<b>1</b>	–	<b>3</b>	–	<b>4</b>	<b>7</b>
<b>Emplois de temporaire approuvés 2019/20<sup>b</sup></b>	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Emplois de temporaire proposés 2020/21<sup>b</sup></b>	–	–	–	<b>1</b>	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	1	18	19	80	118	68	34	220
Effectif proposé 2020/21	–	1	20	20	80	121	68	38	227
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>2</b>	<b>1</b>	–	<b>3</b>	–	<b>4</b>	<b>7</b>

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 4 postes*

Tableau 6

**Changements proposés : composante 2 (Appui), Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission**

Unité administrative	Postes/emplois de temporaire			Description
	Changement proposé	Nombre	Classe	
Groupe de la sécurité aérienne	Création	1	P-4	
<b>Total</b>		<b>1</b>		

**Bureau du (de la) Chef de l'appui à la mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

45. Il est proposé de créer un poste de spécialiste de la sécurité aérienne (P-4) au Groupe de la sécurité aérienne. À l'heure actuelle, la FISNUA ne dispose que d'un(e) spécialiste de la sécurité aérienne, de la classe P-3, qui est seul(e) responsable de la gestion du programme de sécurité aérienne et de l'exécution des fonctions relatives au contrôle des normes de sécurité aérienne pour toutes les opérations aériennes de la Force. La création d'un poste de la classe P-4 permettrait de disposer de deux expert(e)s en mesure de répondre efficacement aux besoins de l'unité tout au long de l'année et sur tous les sites. Le ou la titulaire élaborerait le programme de sécurité aérienne de la Force et veillerait à ce qu'il soit appliqué, se chargerait de l'évaluation initiale et périodique des aéronefs, évaluerait les héliports et les bandes d'atterrissage, enquêterait sur les accidents et les événements graves, élaborerait des rapports techniques sur la sécurité et mettrait en œuvre le plan d'intervention d'urgence de la Force.

Tableau 7

**Changements proposés : composante 2 (Appui), Bureau de la gestion des opérations et des ressources**

<i>Postes/emplois de temporaire</i>				
<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Bureaux de secteur et de région	Création	1	P-3 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	
Groupe des ressources humaines	Création	1	Volontaire des Nations Unies	
Secrétariat du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources	Transfert	1	Agent(e) du Service mobile	Origine : Groupe du génie (voir tableau 8)
<b>Total</b>		<b>3</b>		

**Bureau de la gestion des opérations et des ressources**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste*

*Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : augmentation de 1 emploi*

46. Il est proposé de créer un emploi de logisticien(ne) (P-3) [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] pour appuyer le bureau de secteur régional de Gok Machar. Bien que la FISNUA ait pour mandat de fournir un appui conséquent aux opérations du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière, le bureau de Gok Machar ne dispose pas du personnel nécessaire pour coordonner efficacement les activités de la Force et du Mécanisme conjoint dans la région. Le ou la titulaire assurerait la liaison entre le Mécanisme conjoint à Gok Machar et le ou la Chef de la gestion des opérations et des ressources de la Force et serait responsable de la coordination et de la gestion de l'appui logistique, technique et administratif dans le secteur. Il ou elle veillerait à ce que les parties prenantes et les responsables de l'appui à la mission concernés participent aux activités menées dans la région ou en soient tenus informés, produirait des plans logistiques détaillés en veillant à ce que les opérations régionales reçoivent l'appui nécessaire des services centraux, notamment en ce qui concerne les services techniques, les technologies, les transports et l'aviation, et entretiendrait des relations avec les acteurs locaux afin de veiller à ce que toutes les activités soient menées de façon coordonnée. Il ou elle contribuerait également à renforcer la capacité opérationnelle globale du secteur en assurant une supervision et une gestion efficaces des questions administratives en vue de garantir le respect des règles et règlements administratifs, le règlement des conflits, la présentation régulière de rapports d'évaluation et la communication avec les bureaux centraux, notamment la commission d'enquête.

47. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste des questions de qualité de vie du personnel (Volontaire des Nations Unies) au Groupe des ressources humaines. Le ou la titulaire superviserait le programme d'assistance au personnel de la Force et fournirait des services professionnels de médiation et de consultation non clinique aux membres du personnel, en collaboration avec le ou la Conseiller(ère) du personnel du Groupe des services médicaux. La Force fait face à plusieurs difficultés qui ont une incidence directe sur la qualité de vie, les conditions de vie et l'état de santé général des membres de son personnel. La création d'un poste de spécialiste des questions de qualité de vie du personnel permettrait au Groupe des ressources

humaines de recenser plus efficacement les facteurs qui contribuent à des modes de vie peu sains, d'élaborer des programmes visant à améliorer la qualité de vie du personnel et de créer des comités chargés d'examiner la question.

48. Il est proposé en outre de transférer au secrétariat du Bureau de la gestion des opérations et des ressources un poste de fonctionnaire d'administration (agent(e) du Service mobile) actuellement rattaché au Groupe du génie. Le ou la titulaire fournirait des services complets de secrétariat au (à la) Chef de la gestion des opérations et des ressources dans tous les domaines liés à la gestion administrative et budgétaire et à la gestion de la performance. Le transfert de ce poste permettrait à la Force d'absorber la charge de travail supplémentaire du Bureau du (de la) Chef de la gestion des opérations et des ressources.

Tableau 8  
**Changements proposés : composante 2 (Appui), Section Services**

<i>Postes/emplois de temporaire</i>				
<i>Unité administrative</i>	<i>Changement proposé</i>	<i>Nombre</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>
Groupe du génie	Création	1	P-4	
	Transfert	(1)	Agent(e) du Service mobile	Destination : Bureau de la gestion des opérations et des ressources
	Transformation	1	P-3	Transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions)
	Transformation	(1)	P-3 [personnel temporaire (autre que pour les réunions)]	Transformation en poste permanent
	Réaffectation	1	P-3	Au Groupe du génie
	Réaffectation	(1)	P-3	Au Groupe du génie
Groupe des transports aériens	Création	3	Volontaire des Nations Unies	
<b>Total</b>		<b>3</b>		

### **Section Services**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 1 poste*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 3 postes*

*Personnel temporaire (autre que pour les réunions) : diminution de 1 emploi*

### **Groupe du génie**

49. Il est proposé de réaffecter un poste d'ingénieur(e) écologue (P-3) et d'en faire un poste de spécialiste de la gestion des déchets (P-3) au Groupe du génie. La réaffectation proposée permettrait à la Force d'obtenir des résultats précis et aurait pour effet de consolider les connaissances institutionnelles grâce à l'unification des procédures, à l'établissement d'un cadre commun et à la gestion des risques environnementaux, notamment par la surveillance de l'environnement. Le ou la titulaire aiderait le ou la Chef de la Section du génie à élaborer et à réviser la politique de gestion des déchets de la Force et toute instruction permanente connexe, fournirait un appui en matière d'acquisition de services de ramassage et d'élimination des déchets auprès de sociétés tierces, recenserait et examinerait les lois et règlements

pertinents en matière de gestion des déchets, enregistrerait et suivrait les données et les problèmes liés à la gestion des déchets, mènerait des évaluations et communiquerait des rapports trimestriels sur la mise en œuvre de la politique de gestion des déchets, élaborerait et mettrait en œuvre des normes de séparation des déchets pour les installations de la Force, élaborerait et dispenserait des formations sur la gestion des déchets, inspecterait les déchetteries et les pratiques en matière de gestion des déchets dans toutes les bases et assurerait la liaison avec le pays fournisseur de contingents ou de personnel de police pour garantir le respect des normes et des procédures environnementales de la Force.

50. Il est également proposé de transformer un emploi d'ingénieur(e) (P-3) financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions) en poste permanent de même classe. L'augmentation du nombre de camps militaires a obligé la Force à allouer davantage de ressources à l'entretien et à la réparation de ses installations et infrastructures et à la construction de nouvelles structures pour accompagner l'expansion des opérations. L'augmentation du nombre et de la portée des projets de construction et d'ingénierie a rendu la gestion des nombreux équipements dispersés sur les sites encore plus complexe. Le ou la titulaire du poste superviserait les projets liés à la mobilité des forces dans la zone d'Abyei, ce qui libérerait des ressources pour la supervision des projets de construction mis en œuvre sur d'autres sites.

51. Il est proposé en outre de créer un poste de spécialiste de la gestion des installations (P-4) au Groupe du génie. Le Groupe de la gestion des installations, créé en 2019 pour réunir les ressources et le personnel nécessaires à la gestion et à l'entretien des installations existantes, devra accompagner l'expansion des camps destinés au personnel en tenue ainsi que l'accroissement de la fréquence des opérations d'entretien et de réparation des installations et des infrastructures et l'augmentation du nombre d'équipements dispersés dans les différents camps. La création d'un poste de spécialiste de la gestion des installations de la classe P-4 permettrait de contrôler et de gérer efficacement les installations nouvelles et existantes et d'assurer le respect des indicateurs de contrôle de la qualité au quartier général de la Force et dans les antennes extérieures. Le ou la titulaire analyserait la planification, la conception et les modalités d'entretien des principaux systèmes et installations, tels que les logements, les bureaux et les structures connexes, et formulerait des conseils en la matière. Il ou elle superviserait trois composantes – eau et assainissement, activités environnementales et gestion des installations – qui exigent un niveau de responsabilité et de contrôle plus élevé. En l'absence de services municipaux, il ou elle veillerait à ce que le matériel essentiel, tel que les groupes électrogènes, les systèmes de purification de l'eau et les installations de gestion des déchets, soient correctement installés et fonctionnent efficacement.

### **Groupe des transports aériens**

52. Il est proposé de créer deux postes de spécialiste des opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies) au Groupe des transports aérien, basés à Abyei et à Gok Machar, respectivement. La portée des activités aériennes de la Force continue de croître et s'étend désormais au-delà de la Zone administrative d'Abyei. Les titulaires travailleraient en étroite coordination avec le centre d'opérations aériennes de la Force au quartier général, prépareraient les plans d'organisation des vols quotidiens et les demandes de vols spéciaux en consultation avec les différentes parties prenantes, contrôlèrent les atterrissages quotidiens, fourniraient aux équipages les informations météorologiques pertinentes, assureraient l'enlèvement quotidien des objets et débris étrangers des aires de poser d'hélicoptère, demanderaient les autorisations de sortie et d'atterrissage pour les survols diplomatiques, élaboreraient des exposés détaillés en prévision des missions de vol,

se chargeraient des opérations liées à l'assurance de la qualité et assureraient la sûreté et la sécurité des opérations aériennes pour les sites concernés.

53. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de la conformité technique (Volontaire des Nations Unies). Le ou la titulaire veillerait à ce que les mesures de contrôle interne soient respectées par le personnel d'aviation de la Force et les transporteurs aériens sous contrat. Il ou elle gèrerait également les contrats d'aviation, vérifierait et traiterait les factures, assurerait les fonctions liées à l'assurance de la qualité et à la sécurité de l'aviation, inspecterait les aéronefs et évaluerait les transporteurs aériens, recueillerait et analyserait les données relatives aux performances des services d'aviation, contribuerait à la préparation et au suivi du budget annuel et élaborerait des supports de communication officiels à l'intention de la Direction de l'aviation civile locale.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	6 745,1	6 320,9	6 822,8	501,9	7,9
Contingents	142 570,3	118 954,3	107 123,8	(11 830,5)	(9,9)
Police des Nations Unies	1 940,0	6 374,9	5 572,9	(802,0)	(12,6)
Unités de police constituées	–	5 722,7	12 019,9	6 297,2	110,0
<b>Total partiel</b>	<b>151 255,4</b>	<b>137 372,8</b>	<b>131 539,4</b>	<b>(5 833,4)</b>	<b>(4,2)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	31 260,7	30 161,4	39 684,4	9 523,0	31,6
Personnel recruté sur le plan national	3 053,9	2 916,1	2 996,7	80,6	2,8
Volontaires des Nations Unies	1 974,0	1 860,7	1 955,4	94,7	5,1
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	427,5	1 456,2	1 377,1	(79,1)	(5,4)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>36 716,1</b>	<b>36 394,4</b>	<b>46 013,6</b>	<b>9 619,2</b>	<b>26,4</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	171,2	461,9	461,9	–	–
Voyages officiels	928,5	924,3	924,3	–	–
Installations et infrastructures	20 541,4	31 390,4	39 329,7	7 939,3	25,3
Transports terrestres	3 420,2	2 451,9	2 004,5	(447,4)	(18,2)
Opérations aériennes	17 060,7	22 237,6	21 455,1	(782,5)	(3,5)
Opérations maritimes ou fluviales	64,0	–	–	–	–
Communications et informatique	10 781,4	8 991,6	9 502,7	511,1	5,7
Santé	316,7	347,8	349,3	1,5	0,4
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	18 010,7	19 104,3	18 667,3	(437,0)	(2,3)
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>71 794,8</b>	<b>86 409,8</b>	<b>93 194,8</b>	<b>6 785,0</b>	<b>7,9</b>
<b>Total brut</b>	<b>259 766,3</b>	<b>260 177,0</b>	<b>270 747,8</b>	<b>10 570,8</b>	<b>4,1</b>
<b>Recettes provenant des contributions du personnel</b>	<b>2 888,3</b>	<b>2 864,7</b>	<b>3 374,4</b>	<b>509,7</b>	<b>17,8</b>
<b>Total net</b>	<b>256 878,0</b>	<b>257 312,3</b>	<b>267 373,4</b>	<b>10 061,1</b>	<b>3,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>259 766,3</b>	<b>260 177,0</b>	<b>270 747,8</b>	<b>10 570,8</b>	<b>4,1</b>

## B. Contributions non budgétisées

54. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	791,9
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>791,9</b>

<sup>a</sup> Valeur estimative de parcelles situées à Abyei, Gok Machar et Kadougli, des terrains sur lesquels sont implantées les bases opérationnelles des compagnies, ainsi que des droits d'atterrissage dans les aéroports.

## C. Gains d'efficacité

55. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	36,7	L'acquisition de nouveaux groupes électrogènes contribuera à réduire la consommation de carburant grâce à une utilisation plus efficace de l'énergie et à des systèmes de synchronisation
<b>Total</b>	<b>36,7</b>	

## D. Taux de vacance

56. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2020/21 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	40,9	40,0	40,0
Contingents	5,3	3,0	4,0
Police des Nations Unies	20,0	25,0	25,0
Unités de police constituées	–	10,0	44,9
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	11,3	15,0	8,0



<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	0,0	0,0	0,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	10,8	12,0	10,0
Volontaires des Nations Unies	0,0	3,0	3,0
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	100,0	15,0	10,0

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

57. Les taux de vacance de postes proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par la Force et tiennent compte des circonstances qui lui sont propres pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour les militaires et le personnel de police, les coefficients délais de déploiement tiennent compte des déploiements récents et plus anciens, ainsi que des déploiements prévus. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes proposés sont fondés sur l'historique des taux de vacance de postes, sur les taux d'occupation actuels et sur la situation qui devrait être celle de la Force au cours de l'exercice budgétaire.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

58. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2020/21 calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 32 137 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	17 014,2	2 535,6	19 549,8
Soutien logistique autonome	11 481,9	1 105,3	12 587,2
<b>Total</b>	<b>28 496,1</b>	<b>3 640,9</b>	<b>32 137,0</b>

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	2,2	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017
Usage opérationnel intensif	2,1	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,4	1 <sup>er</sup> juillet 2017	1 <sup>er</sup> juillet 2017
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,0		

## F. Formation

59. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Consultants</b>	
Formateurs	0,0
<b>Voyages officiels</b>	
Voyages au titre de la formation	306,2
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	
Honoraires, fournitures et services	120,0
<b>Total</b>	<b>426,2</b>

60. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2020/21, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>	<i>Nombre effectif 2018/19</i>	<i>Nombre prévu 2019/20</i>	<i>Nombre proposé 2020/21</i>
Formation interne	36	150	64	14	315	41	13	18	91
Formation externe <sup>a</sup>	53	65	81	3	16	14	5	1	11
<b>Total</b>	<b>89</b>	<b>215</b>	<b>145</b>	<b>17</b>	<b>331</b>	<b>55</b>	<b>18</b>	<b>19</b>	<b>102</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

61. Durant l'exercice 2020/21, des cours seront dispensés au personnel recruté sur les plans international et national, aux militaires et au personnel de police de la Force afin de perfectionner leurs compétences et leurs connaissances notamment dans les domaines suivants : administration, budget et finances, opérations aériennes, transports terrestres, gestion des ressources humaines, développement organisationnel, processus de paix, achats et gestion des marchés, approvisionnement et gestion des biens, et sécurité. L'augmentation du nombre de militaires et de policiers participants tient au fait qu'il est prévu de déployer des unités de police constituées supplémentaires pendant l'exercice 2020/21.

## G. Services de détection des mines et de déminage

62. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	
Services de détection des mines et de déminage	11 354,3

63. Le montant proposé au titre des services de détection des mines et de déminage couvre le personnel recruté sur les plans international et national (3 352 300 dollars), les voyages (132 800 dollars), deux contrats passés avec un partenaire d'exécution chargé de réduire la menace que représentent les mines et les restes explosifs de guerre dans la zone d'Abyei et la zone frontalière démilitarisée et sécurisée (6 593 200 dollars), le matériel (80 400 dollars) et les frais de fonctionnement (340 000 dollars). Le reliquat correspond aux frais d'appui et aux frais de gestion à régler au partenaire d'exécution du Service de la lutte antimines, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, soit respectivement 320 850 dollars et 534 750 dollars.

## H. Autres activités relatives aux programmes

64. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Programme de contrôle des armes détenues par des civils	5,4
Renforcement de la confiance	51,6
Projets de stabilisation des communautés	65,5
Lutte contre la violence de proximité	91,2
Droits de la personne	20,0
Consolidation de la paix	29,0
État de droit et réforme du secteur de la sécurité	25,9
Autres activités	50,0
<b>Total</b>	<b>338,6</b>

65. Des activités relatives aux programmes ont été entreprises en 2019/20 pour que la Force soit mieux à même d'exécuter son mandat. Le projet de budget pour l'exercice 2020/21 prévoit un montant de 338 600 dollars destiné à financer les activités relatives aux programmes. Le personnel de police nouera un dialogue avec les collectivités locales dans le cadre d'activités de police de proximité menées à Abyei, Agok et Diffra et de divers programmes, ateliers, campagnes et séances de formation visant à répondre aux besoins des collectivités. Ces activités porteront sur des questions prioritaires, y compris la prévention et la réduction de la criminalité, les programmes de police de proximité et de communication, les questions relatives à la problématique femmes-hommes et aux enfants, le renforcement des capacités des comités de protection locaux pour ce qui est d'assurer efficacement le maintien de l'ordre en l'absence du Service de police d'Abyei, la mise en place de programmes de gestion des détenus des centres de détention des comités de protection locaux qui soient conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne, et

l'appui aux chefs traditionnels aux fins du maintien d'un climat pacifique. En outre, la composante opérationnelle mettra l'accent notamment sur l'amélioration du dialogue entre les communautés, la promotion de la paix pendant la période de migration, la problématique femmes-hommes, les questions de protection et de gouvernance ainsi que la gestion des frontières.

## I. Projets à effet rapide

66. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2020/21, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2018/19 (montant effectif)	500,0	19
2019/20 (montant approuvé)	500,0	25
2020/21 (montant proposé)	500,0	25

67. Il est proposé de financer 25 projets en 2020/21, notamment dans les domaines suivants : moyens de subsistance, justice traditionnelle et état de droit, développement local et social, problématique femmes-hommes et éducation. Ces projets contribueront à apaiser les tensions entre les communautés, qui créent des conditions propices au déclenchement d'hostilités, et à renforcer la confiance entre la FISNUA et les communautés, notamment à faire accepter les tâches exécutées conformément au mandat de la mission et à renforcer la confiance vis-à-vis du processus de paix.

## III. Analyse des variations<sup>1</sup>

68. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis dans la partie B de l'annexe I du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	501,9	7,9 %

### • Gestion : montants prévus au titre de l'indemnité de subsistance (missions) revus à la hausse

69. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions) : les hébergements seront partagés, ce qui entraîne une diminution des montants qu'il était prévu de retenir au titre de l'hébergement sur l'indemnité mensuelle de subsistance. Pour déterminer le montant des ressources approuvées pour l'exercice 2019/20, on est parti du principe que les observateurs militaires disposeraient d'un hébergement individuel et non collectif.

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(11 830,5)	(9,9 %)

• **Mandat : réduction des effectifs des contingents**

70. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la réduction de l'effectif autorisé des contingents, qui est passé de 3 620 à 3 325 personnes conformément aux résolutions 2469 (2019) et 2497 (2019) du Conseil de sécurité, et au fait que l'effectif moyen des contingents (soutien et infanterie) sera de 3 083 personnes en 2020/21, alors que l'effectif approuvé pour 2019/20 était de 3 397 personnes.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(802,0)	(12,6 %)

• **Mandat : réduction des effectifs de policiers hors unités constituées**

71. La diminution des ressources demandées tient essentiellement à la réduction de l'effectif autorisé des policiers hors unités constituées, qui est passé de 185 à 148 personnes conformément aux résolutions 2469 (2019) et 2497 (2019) du Conseil de sécurité, et au fait que l'effectif moyen des policiers hors unités constituées sera de 139 personnes en 2020/21, alors que l'effectif approuvé pour 2019/20 était de 111 personnes.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	6 297,2	110,0 %

• **Mandat : création de deux unités de police constituées supplémentaires**

72. L'augmentation des ressources demandées est principalement due au déploiement de deux unités de police constituées supplémentaires, chacune composée d'environ 160 personnes, conformément aux résolutions 2469 (2019) et 2497 (2019) du Conseil de sécurité, et au fait que l'effectif moyen des unités de police constituées sera de 444 personnes en 2020/21, alors que l'effectif approuvé pour 2019/20 était de 144 personnes.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	9 523,0	31,6 %

• **Paramètres budgétaires : modification du barème des traitements**

73. L'augmentation des ressources demandées tient principalement : a) à la hausse du coefficient d'ajustement, fixé à 44,6 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 alors qu'il était de 30,5 pendant l'exercice 2019/20 ; b) à l'application, compte tenu des taux d'occupation actuels et des prévisions correspondantes, d'un taux de vacance de 8 %, alors qu'un taux de 15 % a été appliqué en 2019/20 ; c) à la proposition de créer 11 postes soumis à recrutement international (1 D-2, 8 P-4 et 2 P-3) ; d) au fait que le pourcentage de dépenses communes de personnel appliqué en 2020/21 est égal à 105,2 % des traitements nets, alors qu'il correspondait à 98,2 % des traitements nets payés en 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	94,7	5,1 %

• **Paramètres budgétaires : moyens et produits revus à la hausse**

74. L'augmentation des ressources demandées est essentiellement imputable aux cinq postes de Volontaire des Nations Unies qu'il est proposé de créer.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(79,1)	(5,4 %)

• **Gestion : transformation de poste**

75. La diminution des ressources demandées, qui tient principalement à la transformation en poste d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) occupé par un(e) ingénieur(e) (P-3), transformation à laquelle il est proposé de procéder, est en partie contrebalancée par la création d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions réservé à un(e) logisticien(ne) (P-3), un taux de vacance de 50 % étant appliqué.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	7 939,3	25,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

76. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la construction de structures préfabriquées pour les membres d'unités de police constituées qui devraient être déployés à Todach, et la transformation, la rénovation et l'entretien de locaux inachevés et vieillissants, notamment dans les sites du Mécanisme conjoint de vérification et de surveillance de la frontière à Kiir Adam, War-Abar, Tichwin et Abou Qoussa (8 105 000 dollars) ; b) l'acquisition de locaux préfabriqués destinés notamment à accueillir les membres des unités de police constituées supplémentaires qu'il est prévu de déployer (3 797 200 dollars) ; c) l'acquisition de groupes électrogènes et de matériel électrique, notamment du matériel nécessaire à l'application du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission (2 609 300 dollars) ; d) l'acquisition de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant (1 563 200 dollars) ; e) la fourniture de services de sécurité qui relevaient jusque-là de la rubrique Fournitures, services et matériel divers (1 029 500 dollars). Cette augmentation est en partie compensée par la diminution des ressources demandées au titre des pièces de rechanges et des fournitures.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	(447,4)	(18,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

77. La diminution des ressources demandées tient essentiellement au fait qu'il est prévu de ne pas acquérir de véhicules pendant l'exercice 2020/21. Elle est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses afférentes aux pièces de rechange causée par les réparations prévues de véhicules légers, de matériel lourd et de camions achetés à la MINUAD, dont la détérioration résulte des conditions météorologiques extrêmes et d'une utilisation intensive.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	(782,5)	(3,5 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

78. La diminution des ressources demandées tient essentiellement au fait que des dépenses ponctuelles ont été engagées en 2019/20 pour améliorer le matériel d'imagerie d'un avion et que le projet de budget de la Force pour l'exercice 2020/21 ne prévoit pas de dépenses de ce type. Elle est également due au fait que le nombre d'heures de vol prévues pour les avions en 2020/21 (1 583 heures) est inférieur au nombre d'heures de vol effectuées en 2019/20 (1 910 heures).

	<i>Variation</i>	
<b>Communications et informatique</b>	511,1	5,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

79. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'acquisition prévue de matériel de communication et de matériel informatique, en vue notamment d'appuyer le déploiement des unités de police constituées supplémentaires au cours de l'exercice. Elle est en partie compensée par la baisse des dépenses afférentes aux services de télécommunication et de réseau.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(437,0)	(2,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

80. La diminution des ressources demandées est principalement due au fait que pour l'exercice 2020/21, des services de sécurité sont inscrits à la rubrique Installations et infrastructures, alors qu'ils figuraient jusque-là à la rubrique Fournitures, services et matériel divers. Elle est en partie contrebalancée par la hausse des dépenses de fret et des dépenses connexes liées au plus grand nombre d'achats qui seront réalisés au cours de l'exercice 2020/21.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

81. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 270 747 800 dollars aux fins du fonctionnement de la mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la mission, à raison de 22 562 317 dollars par mois.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 73/311 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### A. Assemblée générale

#### Questions transversales

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

La FISNUA a procédé à la gestion prévisionnelle des besoins en personnel en s'efforçant d'aligner ses structures sur les normes de l'Administration et les meilleures pratiques suivies par d'autres missions et reste déterminée à améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui.

La FISNUA continue de se heurter à des difficultés et de subir des retards dans l'obtention de visas pour le personnel recruté sur le plan international, ce qui allonge sensiblement la procédure de recrutement et entraîne parfois le retrait d'éventuelles candidatures. Il lui est également difficile d'attirer des candidats qualifiés aux postes soumis à un recrutement international à Abyei. Ces difficultés sont atténuées par l'importance accordée au recrutement du personnel des missions qui réduisent leurs effectifs et par les nouveaux pouvoirs délégués en matière de recrutement, ce qui a permis à la Force de réduire ses délais et de pourvoir davantage de postes.

Le Bureau du Chef de cabinet est doté d'un poste de spécialiste de la problématique femmes-hommes. Le ou la titulaire du poste travaillera en étroite collaboration avec le Chef de la mission et le Chef de cabinet, ainsi qu'avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies présents dans la région, afin de veiller à ce que la problématique femmes-hommes soit systématiquement prise en compte dans toutes les priorités et activités de la mission. En outre, conformément à la résolution 2469 (2019) du Conseil de sécurité, il est proposé de créer, au sein du Bureau du Chef de cabinet, un poste de spécialiste de la problématique femmes-hommes (Volontaire des Nations Unies), afin de contribuer dans une plus large mesure à l'autonomisation et à la



Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en

participation des femmes et au respect de leurs droits fondamentaux, et d'aider à accroître la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux.

La FISNUA continue de mettre l'accent sur une représentation plus équilibrée des sexes et une répartition géographique plus équitable du personnel. Elle a adopté une stratégie de recrutement en faveur de la parité des sexes, qui énonce des mesures visant à faire en sorte que les candidatures de femmes fassent l'objet d'un examen effectif et impartial. Depuis le lancement de cette nouvelle stratégie, des progrès notables ont été accomplis en matière de représentation des sexes. Au 30 juin 2019, les femmes représentaient 18 % du personnel civil, 11 % des militaires et 29 % du personnel de police. Quant aux postes de rang élevé (postes P-5 et au-dessus), ils étaient pourvus à 30 % par des femmes, contre 20 % pendant l'exercice précédent.

La FISNUA poursuivra ses efforts destinés à faire augmenter la proportion de femmes dans ses rangs en renforçant les mesures visant à mettre en place un environnement de travail propice et dans lequel la problématique femmes-hommes est prise en compte, en vérifiant la part de femmes qui composent son personnel et en appliquant sa stratégie sur la parité des sexes. Elle continue d'améliorer les conditions de vie dans la mission pour attirer davantage de candidates.

Au cours de l'exercice 2018/19, la FISNUA a entrepris plusieurs projets qui se sont montés à 603 000 dollars et visaient à atténuer son empreinte écologique globale, notamment grâce au remplacement de stations d'épuration vétustes. Elle entend continuer d'acheter du matériel de recyclage du plastique, du papier, du métal et du verre et de construire des centres de recyclage des déchets et d'incinération des déchets solides. Elle s'emploie à mettre en place des sites d'élimination des déchets solides et des déchets de cuisine, à aménager des espaces verts et à cultiver des plantes pour absorber l'eau. Elle prévoit de se servir des matériaux inutilisés et de réutiliser les matériaux broyés ou mis au rebut pour plusieurs projets de construction. Le projet de budget pour l'exercice 2020/21 prévoit le financement d'un projet pluriannuel d'acquisition du matériel nécessaire à l'exécution du plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission.

La FISNUA continue de collaborer avec le Siège pour que le protocole « 10-1-2 » relatif aux délais de prise en charge des blessés soit pleinement appliqué. Le projet de plan d'évacuation sanitaire primaire a été établi dans sa version définitive et doit encore être

charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir également par. 71, 76 et 79 à 82).

approuvé. Des campagnes de formation, de renforcement des capacités et de sensibilisation sont actuellement menées et les principaux intervenants concernés, en particulier les services médicaux de la composante militaire, y participent activement.

La FISNUA a établi un organigramme de gestion de projet, qui comprend les parties prenantes concernées, pour faciliter la conception, la planification, la budgétisation, la mise en œuvre et le contrôle des projets de construction à toutes les étapes.

La FISNUA a amélioré la planification des acquisitions en créant le Groupe de la gestion des acquisitions, chargé de planifier et de coordonner les achats nécessaires conformément aux politiques de gestion des biens en vigueur. Le Groupe vérifie régulièrement le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat et veille à la bonne application des Normes comptables internationales pour le secteur public.

La FISNUA confie à des entreprises locales les petits travaux de construction autour du quartier général d'Abyei. Certains matériaux de construction sont achetés localement, notamment le sable, le gravier, la pierre concassée et le goubet. Des appels d'offres sont toujours lancés au niveau local pour les projets importants, mais les entreprises locales ont souvent moins de moyens techniques que d'autres. L'actuel prestataire de services dans les camps de la FISNUA emploie plus de 200 travailleurs locaux et organise des programmes de perfectionnement pour ceux-ci, comme il est prévu dans les arrangements contractuels.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la FISNUA, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Financement de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei

(A/73/755/Add.11 et résolution 73/311 de l'Assemblée générale)

#### *Demande ou recommandation*

Le Comité consultatif rappelle que dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Il réaffirme aussi qu'il estime que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux de vacance effectifs. En cas d'écart entre le taux budgétisé et le taux effectif au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux retenus (A/70/742, par. 45). Le Comité souligne à nouveau que, d'une manière générale, il faut déterminer s'il convient de maintenir les postes restés vacants depuis deux ans ou plus, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67 ; voir également la résolution 66/264 de l'Assemblée générale, par. 19).

Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le faible taux d'application des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion. Il réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16) (par. 25).

Le Comité note la faible représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel et encourage la FISNUA à accroître la proportion de femmes dans son personnel (par. 37).

#### *Mesures prises*

Les taux de vacance de postes qu'il est proposé d'appliquer à la FISNUA pour l'exercice 2020/21 sont fondés sur l'historique des taux de vacance de postes, sur les taux d'occupation actuels et sur la situation qui devrait être celle de la Force au cours de l'exercice budgétaire. Celle-ci a réduit le nombre de postes restés vacants depuis plus de deux ans et poursuivra ses efforts en ce sens. Au moment de l'établissement du présent rapport, six postes étaient vacants depuis deux ans ou plus, et le processus de recrutement était en cours pour chacun d'eux.

La FISNUA continue de collaborer étroitement avec le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) pour que les indicateurs clefs de performance liés à la réservation de billets dans les délais prescrits et à d'autres politiques de voyage soient pleinement atteints. Elle continue de sensibiliser l'ensemble du personnel de la mission à la nécessité d'appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion en diffusant des messages et en examinant de près les justifications avancées pour les achats hors délais.

La FISNUA poursuivra ses efforts destinés à faire augmenter la proportion de femmes dans ses rangs en renforçant les mesures visant à mettre en place un environnement de travail propice et dans lequel la problématique femmes-hommes est prise en compte, en vérifiant la part de femmes qui composent son personnel et en appliquant sa stratégie sur la parité des sexes. Elle continue d'améliorer les conditions de vie dans la mission pour attirer davantage de candidates.

**Questions transversales**

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation*

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

*Mesures prises*

La FISNUA a pris des mesures pour accélérer les recrutements malgré les difficultés qu'elle a à attirer du personnel et à le garder à son service. Les taux de vacance pour le personnel recruté sur le plan international et les administrateurs et les agents des services généraux recrutés sur le plan national ont diminué par rapport aux exercices précédents. Même si ces taux sont peu élevés, la Force continue de s'employer à réduire les délais de recrutement. Dans le cadre du projet de budget pour l'exercice 2020/21, il a été décidé de maintenir les postes restés vacants depuis au moins deux ans étant donné le caractère continu des besoins opérationnels.

La FISNUA a créé un comité des dotations en véhicules chargé d'examiner régulièrement et d'ajuster au mieux le nombre de ses véhicules. Conformément aux instructions du Siège concernant le plan de transformation des véhicules appartenant à l'ONU, le comité étudie, en coordination avec le Département de l'appui opérationnel, un plan de ce type destiné à optimiser la composition du parc automobile de la Force et à garantir que les véhicules soient adaptés aux besoins, compte tenu notamment du mauvais état des routes à Abyei.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

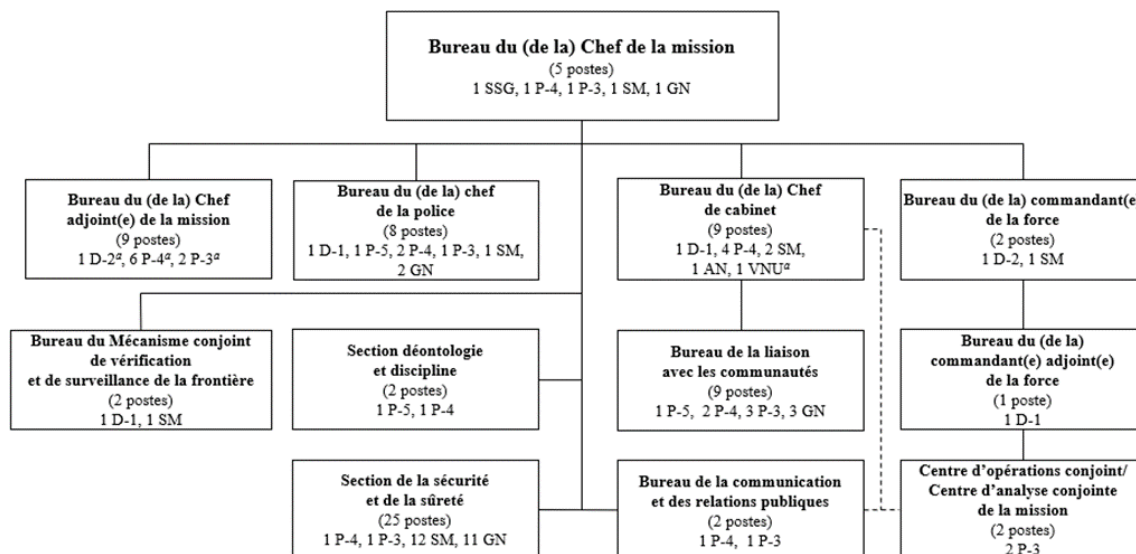
- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

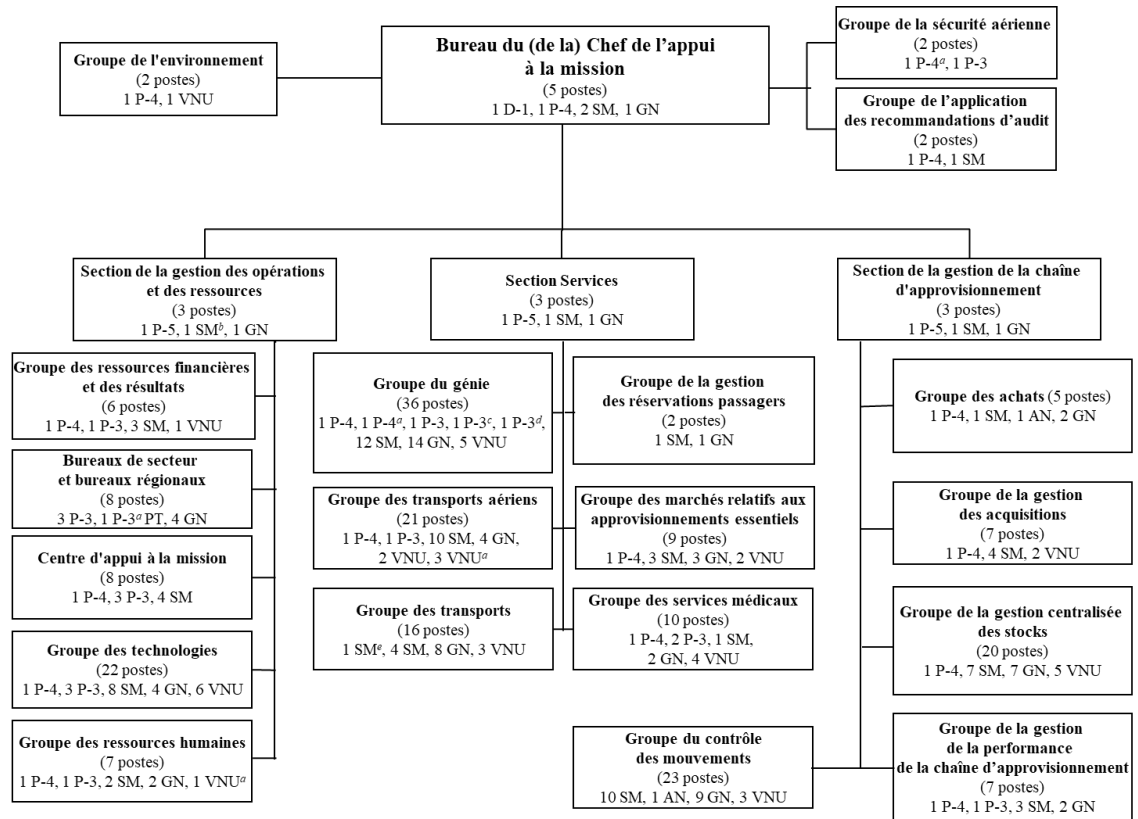
## Annexe II

## Organigrammes

## A. Services organiques



## B. Appui à la mission



*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Création.

<sup>b</sup> Transfert.

<sup>c</sup> Réaffectation.

<sup>d</sup> Transformation d'un emploi de temporaire.

<sup>e</sup> Reclassement ou déclassement.



Carte

